

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'APFF porte plainte à l'ONU

De Haan (Belgique), le 28 avril 2011 – L'Association pour la Promotion de la Francophonie en Flandre (APFF) confirme que sa plainte pour non-respect des droits culturels et du statut de minorité des Francophones de Flandre est parvenue à l'ONU à Genève, le 21 avril dernier.

L'APFF qui n'hésite pas à parler de « *génocide culturel silencieux* » détaille les motifs de son action dans le numéro d'avril 2011 des « Nouvelles de Flandre » et sur son site internet (<http://www.francophonie.be/ndf>), où les documents repris dans le dossier peuvent être consultés en français, néerlandais et anglais. Certains également en allemand (voir rubrique « communiqués »).

La plainte a été déposée en respectant les modalités de la procédure 1503 de la Commission des droits de l'homme.

Pour plus d'informations

Nous vous renvoyons au numéro 60 (avril 2011) des « Nouvelles de Flandre » et à notre site internet (<http://www.francophonie.be/ndf>).

A propos de l'APFF

L'Association pour la Promotion de la Francophonie en Flandre (APFF) ne poursuit aucun but politique et n'entend nullement remettre en cause le statut linguistique de la Flandre. Elle veut simplement que le français, l'une des langues officielles de la Belgique, ait droit de cité en Flandre au même titre que toute autre langue.

Cette promotion de la francophonie, l'APFF la réalise notamment en publiant sur son site internet le magazine « Nouvelles de Flandre » (<http://www.francophonie.be/ndf>). On peut y trouver outre l'agenda des activités en français, les adresses des ressources francophones en Flandre, des articles et des informations sur la francophonie en général. Un bulletin, version papier du magazine, est également édité tous les trois mois.

Toute personne intéressée par l'APFF peut en devenir membre. La cotisation annuelle s'élève à 15 EUR pour la Belgique et 30 EUR pour l'étranger à verser au compte 210-0433429-85 (IBAN : BE89 2100 4334 2985 - BIC : GEBABEBB) de l'APFF. Les membres et les donateurs reçoivent le magazine « Nouvelles de Flandre » tous les trois mois.